



**MAITRISER LA PRATIQUE DES DECLARATIONS FISCALES ET DES  
BORDEREAUX DE VERSEMENT (IS/IR/TVA/D.T/TP/TSC/TTNB...) &  
LES REGLES DE CONTROLE DE COHERENCE**

**Date : Les 21 & 22 Juillet 2016**

**LIEU : CENTRE DE FORMATION CHORFI MOHAMED**

**OBJECTIFS** : Ce séminaire de formation a pour but de permettre aux participants de :

- ⇒ **Savoir déterminer le mode de calcul, les bases et les taux pour chaque type de déclaration.**
- ⇒ **Maîtriser les règles générales pour Remplir & contrôler les déclarations fiscales.**
- ⇒ **Auditer et sécuriser les principales déclarations fiscales**
- ⇒ **Détecter en amont les risques fiscaux**
- ⇒ **Connaître les sanctions encourues en cas de manquement aux obligations déclaratives ou de paiement.**

### **Programme de la Formation**

Les déclarations fiscales courantes sont généralement établies par le service comptable de l'entreprise. Pour réaliser cette mission, il est nécessaire de maîtriser les principes et règles de la fiscalité, ainsi que de connaître les différents imprimés à compléter.

Cette formation très pratique couvre les principaux impôts de l'entreprise (IS/IR/TVA/D.T/TP/TSC) et vous conduit à établir les déclarations et à compléter les imprimés fiscaux usuels.

Cette formation aborde la fiscalité en se concentrant sur les situations fiscales les plus courantes et répond de la sorte aux besoins du plus grand nombre d'entreprises.

## **I/ L'impôt Société (IS)**

### Champ D'application

- La Démarche de Détermination du Résultat Fiscal.
- Les Retraitements :
  - Réintégrations
  - Déductions
  - Le Calcul de l'IS au Taux Normal, au Taux Réduit
    - Calcul De La Cotisation Minimale
      - ✦ Taux normal 0,5%
      - ✦ Taux réduit 0,25%

### ✓ Compléter et Remplir ou renseigner les Imprimés Fiscaux

- Déclaration Du Résultat Fiscal Et Du Chiffre D'affaires « **ADM020** »
- Le Paiement de L'impôt sur les Sociétés.
- Déclaration de dispense de Versement « **Art 170 du CGI** »
- Gestion des Déficits Fiscaux Reportables (**ADC010F-12I**)
- La Limitation des Déficits Imputables aux Exercices Bénéficiaires.
- Sanctions En Matière D'assiette Et De Recouvrement De L'IS
- Déclarations spécifiques à l'IS

**CAS PRATIQUES « IS »**

## **II – Impôt Sur Le Revenu « IR »**

- Champ d'application
- Détermination du Revenu Global Imposable (R.G.I)
- Déclarations Fiscales Spécifiques A L'IR (**ADP 010 – ADC040...**)
- Sanctions En Matière D'assiette Et De Recouvrement De L'IR

**CAS PRATIQUES «IR»**

### **III) Maîtriser et contrôler les déclarations de TVA**

#### ▪ **Rappel des dispositions légales**

#### ✓ **Établir et Renseigner les déclarations de TVA (Mensuelle et Trimestrielle)**

- Compléter et renseigner la déclaration de TVA
- Les procédures de déclaration et de paiement.
- Procéder au contrôle de cohérence de la déclaration :
  - Rapprochement CA comptabilisé (CPC-BILAN-TABLEAUX 12) et CA déclaré TVA :
  - contrôle des comptes de TVA.
  - Gérer le crédit de TVA.

#### **📌 DECLARATIONS FISCALES SPECIFIQUES A LA TVA**

- Déclaration du Prorata des Déductions ( ART 113 du CGI)
  - Demande de Remboursement TVA ( Régime Normal Art 103 et Dérogatoire art 103bis du CGI LF 2016)
  - Demande D'acquisition en Exonération de la TVA des biens D'investissements immobilisables
- ❖ Sanctions En Matière D'assiette Et De Recouvrement De TVA

### **CAS PRATIQUES « TVA »**

### **IV/ Déclarations Fiscales Relatives A La Taxe Professionnelle, A La Taxe De Service Communaux (TSC) & A LA TTNB**

- Champ d'application
- Exonérations, réductions permanentes et temporaires.
- Base imposable :
- ✓ Détermination de la valeur locative des locaux professionnels

- ✓ Éléments constitutifs de la valeur locative
- ✓ Méthodes d'évaluation de la valeur locative
- ✓ Plafonnement de la valeur locative

### ❖ Déclarations des Eléments Imposables/TP-TSC

- ✓ Recouvrement, Sanctions, Prescription, Recensement et Constatation  
Sur place.
- ✓ Etude pratique du formulaire de la déclaration des éléments  
imposables et Contrôle de la déclaration des éléments imposables
- ✓ Déclaration spécifique à la TTNB

### **CAS PRATIQUES « TP/TSC/TTNB »**

### **DECLARATIONS FISCALES COMMUNES A L'IS, IR et D.T**

- ✓ Déclaration Des Rémunérations Versées A Des Tiers « ART 151  
DU CGI »
- ✓ Déclaration des Rémunérations versées à des  
Personnes non résidentes « Art 154 du CGI »
- ✓ Déclaration des produits des actions, parts sociales et revenus  
assimilés (ART 152 du CGI )
- ✓ Déclaration des produits de placements à revenu fixe « Article 153  
du CGI »
- ✓ Déclaration des Droits De Timbre Articles 179-Ii, 252 Et 254-Ii  
Du « CGI »

**CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE FORMATION MOHAMED CHORFI ( CM2F )**  
Site Web: [www.chorfiformation.com](http://www.chorfiformation.com) / EMAIL : [m.chorfi47@gmail.com](mailto:m.chorfi47@gmail.com) / [cabinetchorficm2f@gmail.com](mailto:cabinetchorficm2f@gmail.com)

GSM : 06 61 14 88 03 / 06.10.13.21.06 Tél : 05 22 24 64 65